Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025302-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-302	Nomenclature 4.1
Ressources Humaines – Continuité du service public – Fonctionnement pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les ponts éventuels au siège	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :

Le principe de continuité du service public, réaffirmé dans les LDG, impose à la collectivité d'assurer le fonctionnement régulier de ses services y compris lors des périodes de vacances scolaires, de jours fériés ou de ponts éventuels.
Afin de garantir le respect de ce principe, les élus de la commission Administration générale et Ressources humaines réunis le 7 octobre 2025 ont arrêté une règle applicable au siège de la collectivité : la présence minimale de trois agents dans les locaux devra être assurée, afin de garantir les conditions de sécurité. Les responsables de service veilleront à une planification équilibrée des absences.
Le principe de fermeture du siège pendant les jours fériés est maintenu.
Pour les autres sites, toute fermeture exceptionnelle et ouverture pendant les jours fériés, devra faire l'objet d'une validation préalable du Bureau communautaire. Elle fera l'objet d'une communication spécifique auprès des agents concernés, afin de leur permettre de s'organiser en conséquence.
Rappel des délais de dépôts des absences :

- congés d'été (juin à septembre) avant le 31 mars,
- congés pendant les vacances scolaires : 1 mois avant la date de départ,
- congés de noël/nouvel an : avant le 30 septembre,
- pour tous les autres congés : 1 semaine avant la date de départ,
- les RTT : 10 jours calendaires.

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 25 novembre 2025,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le fonctionnement pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les ponts éventuels au siège tel que présenté ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025302-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction